

COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
de l'ASCEEA 49 du jeudi 26 juin 2014

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue le jeudi 26 juin 2014, à 14 h, dans la salle ASCEEA 49 aux Ponts-de-Cé, sous la présidence de Claudie LE SOURD.

Membres du comité directeur présents :

Mmes Claudie LE SOURD
Roselyne CLATOT
Sylvie PEIGNE
Janine SERVAN
Clotilde BUFFET

MM. Didier DECODTS
Rémi PRIOU
Georges RIGAULT

Membres du comité directeur absents excusés :

MM Dominique BOUCHER – Jean-Michel FERNANDEZ – Joël FORTUNE

Claudie LE SOURD informe de la tenue d'une assemblée extraordinaire suivie d'une assemblée générale ordinaire. Elle remercie les participants (environ 30 personnes) ainsi que M. Pierre BESSIN directeur de la DDT 49.

Avant de commencer Claudie LE SOURD présente Marie-Paule BOCHER, recrutée depuis début juin pour tenir les permanences les lundi et jeudi de 13 h 30 à 17 h.

Les personnes installées à la table :

- Mme Claudie LE SOURD, Présidente
- M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires
- Mme Janine SERVAN, trésorière
- M. Rémi PRIOU, vice-président Sports
- Mme Marie-Paule BOCHER, secrétaire de séance

Claudie LE SOURD propose le renouvellement de la présidence. Elle explique le manque de temps pour assurer convenablement le poste de présidente.

Personne ne désirant postuler pour la remplacer, il est proposé de créer un poste de vice-président (e).

Claudie LE SOURD propose d'ajouter l'article 14 bis aux statuts.

"Article 14bis - LE VICE PRESIDENT :

Il apporte son aide au président et l'assiste dans la représentation de l'ASCEEA49.

Il supplée le président dans ses fonctions en cas d'empêchement de ce dernier à remplir son mandat."

Modification du règlement intérieur :

Article 3 : rajout d'un alinéa

"* Le Vice-Président = cf. art 14bis des statuts."

Clotilde BUFFET propose sa candidature, acceptée à l'unanimité.

Claudie LE SOURD demande s'il y a des questions à ce sujet. Aucune question.

La séance pour l'Assemblée Générale extraordinaire est levée et s'ouvre la séance de l'Assemblée Générale ordinaire.